



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 juin 2020

OBJET :

DE-20-06-1-08) DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR L'ACQUISITION ET LA GESTION FONCIERE DE LA PARCELLE H21 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VINCENNES EN VUE DE LA REALISATION D'UN LYCEE

L'an deux mille vingt, le mercredi dix juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 29 mai 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200610-lmc1H7284H1-DE
Date de réception en Préfecture : 16/06/2020
Date de Publication : 16/06/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-7, L 5211-8, L2122-7, L 5212-6, L 5212-7 et L 5212-8 ;

Vu l'arrêté n° 2010/3736 du 9 février 2010 du Préfet du Val-de-Marne portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dénommé : « Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle cadastrée H21 du territoire de la Commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée » ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal et notamment son article 5 ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil municipal et la nécessité de désigner de nouveaux représentants au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ;

D É S I G N E

à la majorité (9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT,)),

- **Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL**
- **Mme Odile SÉGURET**

en qualité de délégués titulaires du Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle cadastrée H21 du territoire de la Commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée,

- **M. Régis TOURNE**
- **M. Pierre LEBEAU**

en qualité de délégués suppléants du Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle cadastrée H21 du territoire de la Commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé